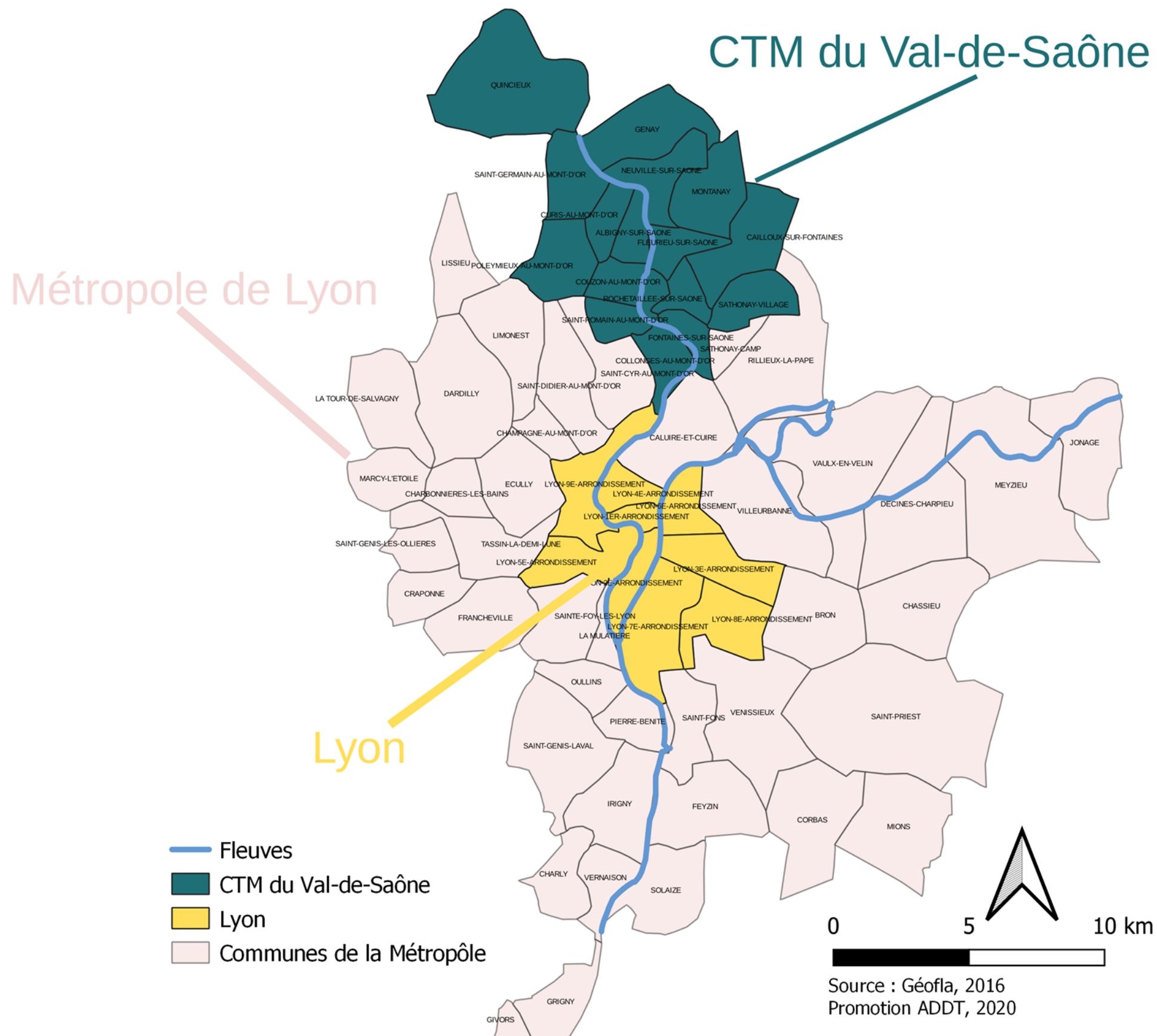


Présentation générale de la mission

Aire d'étude : Les communes du Val-de-Saône

Localisation de la CTM Val-de-Saône dans l'aire urbaine lyonnaise



Cahier des charges

L'analyse du cahier des charges met en exergue un triple objectif :

- l'identification des besoins en lieux hybrides sur le territoire du Val de Saône
- l'étude des conditions nécessaires à réunir pour permettre l'émergence d'éventuels tiers-lieux dans un contexte de territoires hors de l'hypercentre
- l'analyse des possibilités qu'offrent les démarches d'urbanisme ou d'occupation transitoire pour construire de tels lieux.

Méthodologie

Pour répondre à ces objectifs, notre démarche s'organise par une phase de diagnostic avec notamment six axes de travail :

- la recherche bibliographique sur les notions clefs du sujet
- le diagnostic territorial du Val de Saône avec la collecte et la production de données quantitatives et qualitatives
- la prospection de projets similaires se traduisant par une utilisation de la technique de « benchmarking » à différentes échelles
- l'énumération de la palette d'acteurs présents sur le territoire avec l'identification de leurs besoins
- la prise de contact avec les acteurs pertinents pour amorcer une importante phase d'entretiens, afin de parfaire nos connaissances du territoire et d'identifier les attentes des acteurs locaux
- la prospection territoriale afin d'identifier de manière plus précise les locaux vacants susceptibles de devenir des espaces de Tiers-Lieux

L'objectif de cette phase de diagnostic était de pouvoir énoncer des propositions programmatiques et d'aménagement en fonction des secteurs que nous avons pu identifier.

Etude théorique des concepts et du territoire

Tiers-lieux

- Un enjeu culturel et social majeur
- Un outil novateur par ses caractéristiques communautaires modernes
- Un outil économique et un support adapté pour la mise en valeur des ressources économiques locales
- Un espace de partage et de créativité
- Une solution pour démocratiser la culture dans les territoires périurbains (Liefoghe et Burret)
- Une gestion communautaire avec une gouvernance horizontale (Ambrosino, Guillon et Idelon)
- “Un Tiers-Lieu ne se définit pas par ce qu’il est mais par ce qu’on en fait.” (Burret A., 2015).
- Un modèle alternatif, nécessaire pour le développement de certains territoires
- Un outil de revitalisation, inséré dans l’écosystème local

"Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble (...). Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives." selon le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Périurbain

- Un territoire à enjeux, majoritairement dominé par la fonction résidentielle
- Un espace de dynamisme économique
- La relocalisation des emplois dans ce type d'espace comme une solution pour contrebalancer un territoire perçu comme de simples lieux de vie pavillonnaire
- Un espace qui exerce une pression sur les ressources foncières rurales
- Un espace artificialisé dédié à des usages commerciaux et pavillonnaires
- Un espace dépendant de l'automobile
- Face aux contraintes de la vie périurbaine, la cohésion sociale dans ces espaces se retrouve dégradée (Tapie)
- Malgré tout, c'est un territoire à fort potentiel par sa proximité avec les espaces ruraux et sa capacité à répondre aux défis contemporains
- Le développement des espaces périurbains réside notamment dans les possibilités offertes par la coopération intercommunale (via le SCOT par exemple).

Urbanisme transitoire

- Valorise le patrimoine foncier
- Une vocation sociale et solidaire par la mixité de ses projets sur des espaces alternatifs
- Une solution pour combler un vide en prenant en compte les usages existants de manière déterminante (Cocquière, Diguët, et Zieger)
- Un réel impact territorial qui articule le développement économique, social et culturel du territoire
- Une appropriation des espaces vacants par des projets inventifs qui renforce l'attractivité territoriale et valorise le foncier (Baillargeon et Diaz)
- Un outil de gestion qui permet à terme de construire la ville évolutive de demain (Chabot)
- La mixité fonctionnelle et sociale des projets apparaît comme une réponse aux défis de transition contemporains
- Une réappropriation de l'espace par des initiatives citoyennes en lien avec les autorités locales
- Une solution pour réaménager et rentabiliser les espaces alternatifs

Axe des trois pôles

- L'espace périurbain apparaît en difficulté sur de nombreux aspects là où les tiers-lieux et l'occupation temporaire constituent deux outils pour pallier certaines de ces difficultés en renforçant le développement territorial voire en revitalisant. Notre cadre bibliographique s'efforce ainsi de réfléchir à l'articulation, c'est-à-dire à la manière dont les tiers-lieux et l'occupation temporaire sont des outils réellement efficaces et viables pour les territoires périurbains.
- D'une première approche bibliographique du sujet découlent les objectifs de notre recherche. Le premier objectif était de parvenir à articuler les trois pôles théoriques susmentionnés. Nous percevons les liens entre ceux-ci mais nous souhaitons les mettre en avant pour que l'enjeu théorique soit encore plus perceptible. Cela passe par la réalisation d'un schéma conceptuel complet, mettant en exergue les points d'articulation entre tiers-lieux, occupation temporaire et espace périurbain. La bibliographie doit servir d'ancrage théorique au service de l'aspect pratique de notre étude.

Situation géographique



- Proximité avec la **ville-centre de Lyon** (porte d'entrée Nord)
 - **Frontière** du département du Rhône
 - Située de part et d'autre de la Saône (**vallée**)
 - Accessibilité routière importante avec l'autoroute A46
- Chiffres clés :
 - Une subdivision de la Métropole de Lyon (17 communes)
 - Superficie : 88,6km² (14% de la surface du Grand Lyon)
 - Population : 52 630 habitants (4% de la population du Grand Lyon)
 - Faible densité
 - Emplois salariés privés : 11 280 (2% de ceux de Grand Lyon)

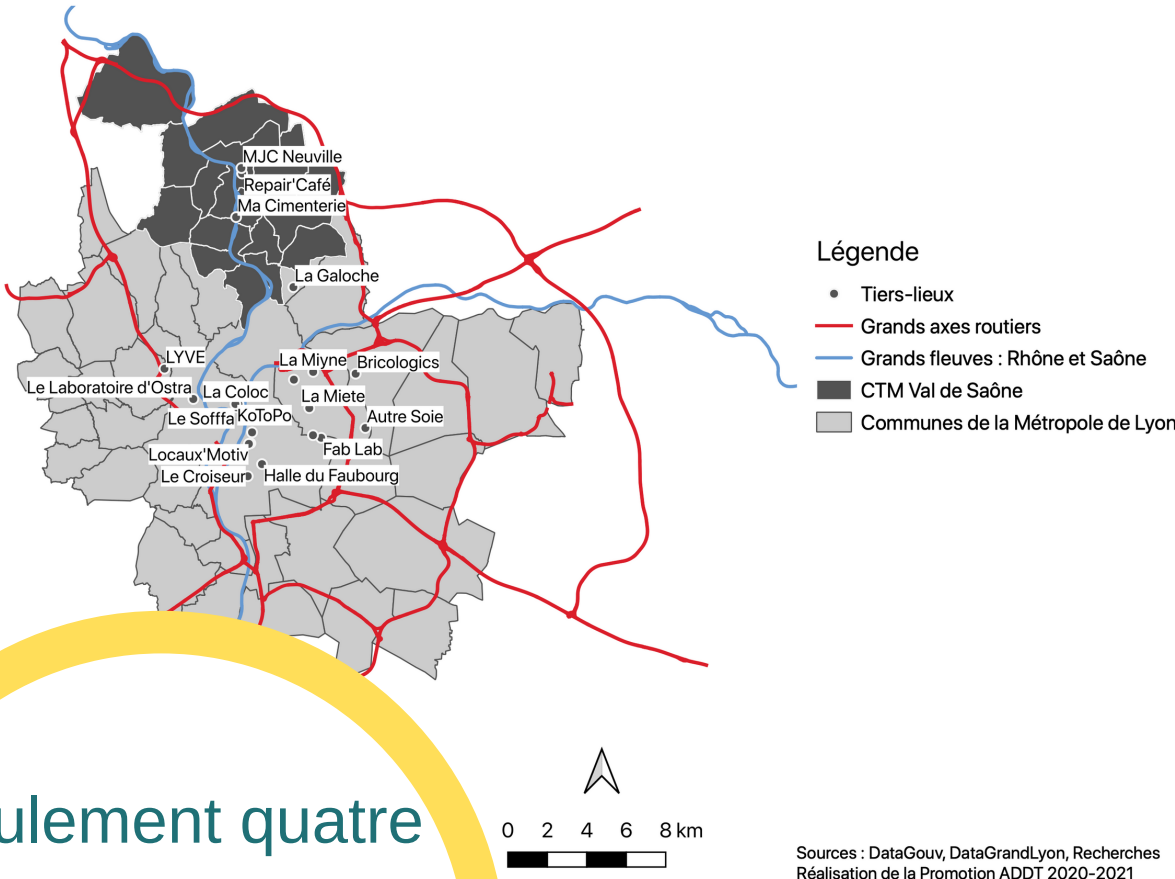
Diagnostic d'acteurs et et du territoire

Diagnostic territorial

Le développement de l'attractivité résidentielle du territoire pourrait le faire sortir de l'inertie dans laquelle il est plongé. Il conviendrait pour ce faire de développer son offre de transport en commun ; l'essentiel de sa mobilité étant pour le moment centré autour de la voiture. Il serait souhaitable de travailler sur une meilleure coopération intercommunale, notamment autour de l'offre culturelle. Il n'existe aujourd'hui qu'un seul festival (Saône-en-Scène) qui arrive à mobiliser l'ensemble du territoire. Les maires de la rive droite sont intéressés par l'idée de cette coopération qui pourrait permettre de redynamiser un espace encore enclavé et peu urbanisé. Les acteurs économiques interrogés sur la question soulèvent l'importance de rééquilibrer les deux rives afin de répondre à un dynamisme économique disparate. Pour finir, Neuville-sur-Saône tend à polariser une grande partie du dynamisme du territoire.

Tiers-lieux sur le territoire

Recensement des tiers lieux existants au sein de la Métropole de Lyon



Seulement quatre tiers-lieux dans tout le Val-de-Saône

Enjeux principaux

- Développement de l'offre culturelle
- Fédération des associations à l'échelle intercommunale
- Rééquilibrage rives droite/gauche
- Développement du réseau de transport en commun

Notre proposition de tiers-lieu

- Rive droite à 300 m des bords de Saône
- Travaux raisonnables
- Bonne connectivité et important réseau de voyageurs : 690 voyageurs par jour et 58 trains en 2017, 6 lignes de bus TCL et une inter-régionale
- Deux parkings (vélo et voiture)

La Gare d'Albigny-Neuville

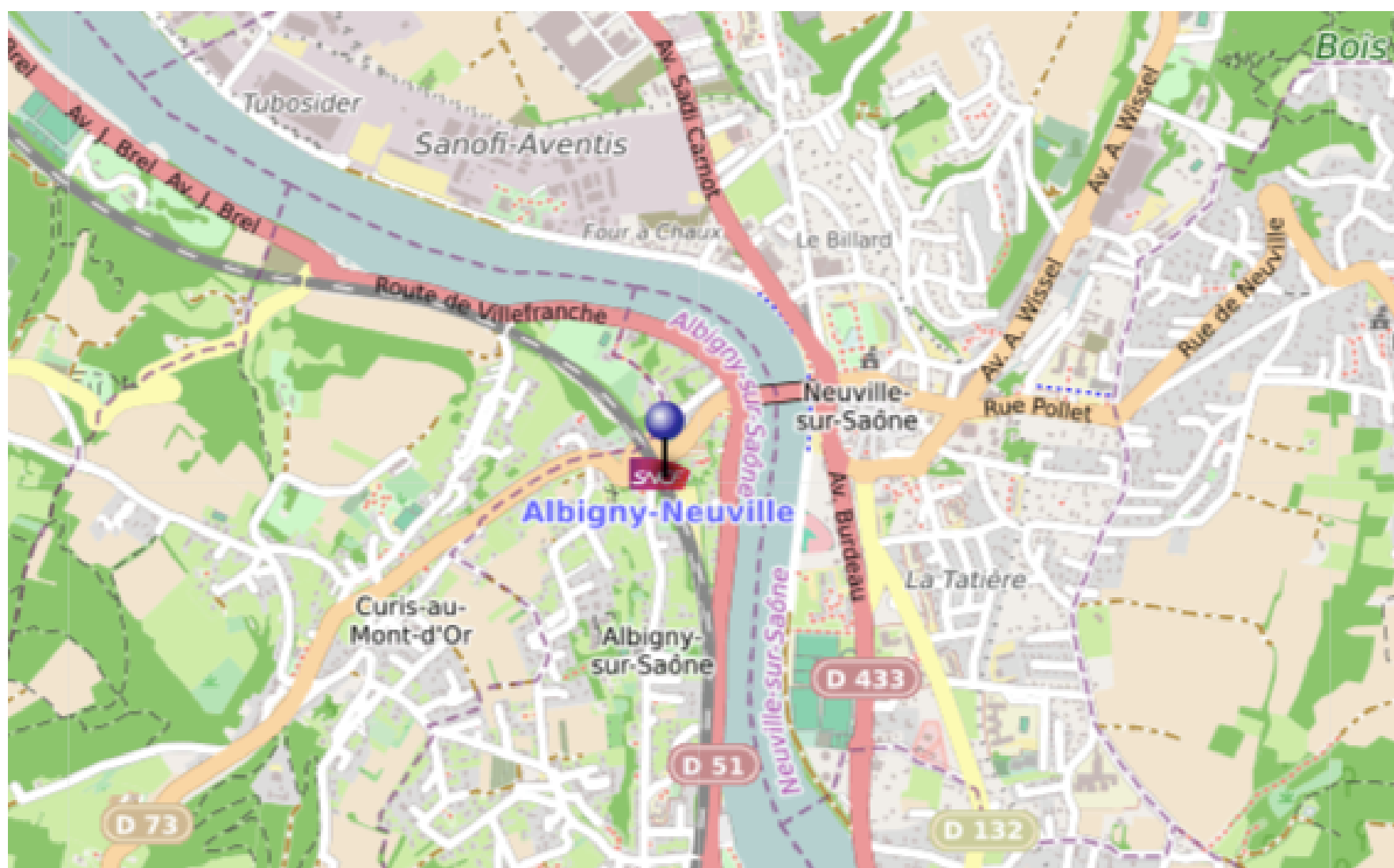


Source : Wikipédia – Retouches personnelles

Une utilisation pertinente de l'urbanisme transitoire

L'urbanisme transitoire semble particulièrement indiqué sur ce territoire dans lequel on attend une forte évolution démographique avec toutes les transformations que cela implique. Le tiers-lieu pourra ainsi évoluer au gré des changements sur le territoire. Par ailleurs, il convenait de valoriser la symbolique de la gare où les passagers ne sont jamais que de passage. La multiplicité des activités pourrait également favoriser le brassage d'une population très diverse et la création de liens intergénérationnels.

Au coeur du Val-de-Saône



- Superficie de 340 m² et configuration intéressante pour y accueillir un tiers-lieu aux activités multiples
- Bon état général
- Occupation possible pour au moins 5 ans
- Propriétaire intéressé par notre projet
- Sélectionnée par différents acteurs du territoire

Projets d'implantation d'activité :

- Sous-sol : Escape Game
- Rez-de-chaussée : Repair café-boulangerie et atelier vélo
- Et un espace de stockage
- 1er étage : Espace de coworking associatif et ateliers ouverts
- 2ème étage : Hébergement temporaire et social

Financements possibles :

- Plan d'accompagnement des collectivités proposé par la Banque des Territoires
- Participation à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Fabrique des territoires

*Le montant des aides accordées dépendra des activités implémentées

